

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 10 AOUT 2019 33, 3è Avenue, Parc du Rocher

L'assemblée débute à 10h10.

Nous sommes plus de 90 adhérents présents ou représentés à l'ouverture. Le quorum de 25 % est atteint et permet de délibérer valablement.

BIENVENUE

Bonjour et bienvenue à toutes et à tous pour cette 24^{ème} Assemblée Générale de notre association.

Nous remercions Madame et Monsieur PILET d'accepter encore une fois de mettre leur terrain à notre disposition et de nous accueillir toujours avec bienveillance.

Nous exprimons toute notre sympathie aux familles de nos voisins dont nous avons appris le décès :

M. SALMON ancien Pdt de l'association

M. LIEGEARD ancien administrateur

M. Jean FOLLAIN

Mme Lise OLIVIER décédée dans sa 100^è année

Plusieurs maisons ont changé de propriétaires. Des panneaux A VENDRE fleurissent encore. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus dans notre association qui peuvent se présenter s'ils le souhaitent. Si vous avez choisi de vivre quelques moments dans ce parc c'est que la qualité de l'air permet de devenir centenaire mais surtout que notre cadre a des qualités que nous souhaitons préserver et améliorer.

Cette réunion est avant tout un échange d'informations et d'avis, elle est l'occasion pour chacun de s'exprimer et d'aider à l'amélioration de nos actions à mener. L'association a toujours besoin de bonnes volontés, n'hésitez pas à participer à son fonctionnement. Chacun peut se présenter à l'élection des administrateurs, selon les modalités définies dans les statuts et rappelées sur la convocation à cette AG.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Cette année nous allons devoir commencer par une Assemblée Générale Extraordinaire car lorsque notre secrétaire a voulu enregistrer le nouveau bureau 2018 auprès de la Préfecture, le dossier a été rejeté pour non-conformité avec nos statuts. Depuis 4 ans notre bureau dispose de 2 co-présidents, régulièrement déclarés jusqu'à présent, mais cette année un agent territorial scrupuleux a constaté que cette disposition n'était pas mentionnée dans nos statuts. C'est pourquoi nous allons vous proposer la modification de l'article 10 de nos statuts en ce sens.

Article 10 actuel : BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier, un Trésorier Adjoint qui constituent le bureau. Le bureau se réunit à l'initiative de l'un de ses membres. Il convoque le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Article 10 nouveau : BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Président ou 2 Co-Présidents, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier, un Trésorier Adjoint qui constituent le bureau. Le bureau se réunit à l'initiative de l'un de ses membres. Il convoque le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

En conséquence de cette nouvelle disposition les articles 7, 8 et 14 seront modifiés afin de remplacer le mot président par 2 co-présidents.

Michel MONTALETANG propose un vote à main levée :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

L'article 10 sera donc modifié.

L'Assemblée Extraordinaire est close.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

- RAPPORT MORAL
- RAPPORT D'ACTIVITE
- PRESENTATION DES COMPTES 2018 et FIXATION DE LA COTISATION 2020
- ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Monsieur le Maire viendra vers 11 heures échanger avec nous, n'hésitez pas à lui poser les questions qui vous interpellent.

En clôture le verre de l'amitié, préparé par Francis et son épouse, sera l'agréable moment de convivialité et de rencontre entre voisins et amis.

1 RAPPORT MORAL

ACTIONS

Le but de notre association est de défendre notre bien commun.

Ce bien commun est notre parc, ses habitations ainsi que son environnement, son littoral, ses dunes et ses plages.

Les principaux axes d'action sont toujours les mêmes :

- Vigilance sur le trait de côte
- Maintien et amélioration de notre cadre de vie
- Assurer le lien avec les administrations
- Informer les adhérents

. Vigilance sur le trait de côte

Malgré le coup de vent de cette nuit et la tempête MIGUEL, cette année n'a pas fait l'objet d'incident climatique majeur, l'ensablement de la plage est satisfaisant, les descentes sont praticables.

Nous maintenons notre vigilance et notre demande de protection de la dune entre les n° 5 et 13 de la 8^{ème} avenue. Les réponses actuelles de la Mairie ne sont pas satisfaisantes, le rejet des responsabilités d'intervention entre les organismes : état, DDTM, syndicat mixte, communauté de commune, mairie, ne permet l'aboutissement d'aucune intervention.

. Maintien et amélioration de notre cadre de vie

De façon générale, les suggestions d'aménagement que nous faisons chaque année auprès de la mairie sont le plus souvent réalisées. Cette année les signalétiques de sécurité et de limitation de vitesse ont été refaites, il s'agit en général de petits travaux mais notre relation directe avec les Services Techniques Municipaux et en particulier son Directeur, est constructive.

. Assurer le lien avec les administrations

L'association a toujours eu le souci de relations constructives dans ses échanges avec les administrations quant à la poursuite des objectifs de défense.

Mais depuis quelques temps les compétences administratives sont transférées soit au Syndicat mixte du bassin du Lay, soit à la communauté de communes SUD VENDEE, soit au Département soit à la région, voire à l'état, un mille-feuille administratif qui ne permet pas d'avoir l'interlocuteur compétent pour nous répondre. De plus, quand nous avons trouvé le bon interlocuteur, c'est la compétence qui a été transférée à un nouvel organisme. Gilles GOBLET en reparlera lors du rapport d'activité.

. Informer les adhérents

Le 21^{ème} siècle est celui du numérique, la communication par Internet est devenue incontournable, elle offre une rapidité d'information et une qualité de contenu inégalée.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de moderniser le site Internet de l'association.

Un nouveau site est sur le point de voir le jour.

Son but est :

- De faciliter la mise en page des informations par le comité de rédaction,

- Offrir une lecture plus conviviale et plus claire pour les adhérents,
- Optimiser le contenu plus complet et mieux imagé.

La création de ce nouveau site n'affectera pas la cotisation annuelle qui sera proposée à un montant stable depuis 9 ans, soit une somme de 12 euros. Les provisions actuelles permettent de défrayer le concepteur du site.

Le bulletin annuel est également transmis grâce à ce vecteur. Aussi, si ce n'est déjà fait, nous vous suggérons de nous communiquer votre adresse e-mail. A ce sujet, quelques courriels nous sont retournés à cause d'une adresse inconnue. Si vous ne recevez pas les mails d'alerte ni le bulletin annuel, vérifiez que vous n'avez pas changé d'adresse. Envoyez dans ce cas un petit message sur le lien de contact du site. Nous pourrions alors faire la mise à jour.

CONCLUSION

En conclusion nous profitons du répit des conditions climatiques pour faire progresser la sécurité dans le parc, améliorer et embellir notre cadre de vie et offrir une nouvelle information permanente à toutes celles et ceux qui veulent continuer à profiter de notre petit paradis.

Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui ont préparé cette Assemblée Générale et merci encore à nos hôtes qui permettent le déroulement de cette AG dans un cadre très agréable, à l'image de notre parc.

La parole est maintenant à Gilles GOBLET qui va nous décrire dans le rapport d'activité, les actions réalisées par les membres du Conseil d'Administration depuis un an.

2 RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 11 août 2018 avec 90 membres présents ou représentés, à l'ouverture. Elle a bénéficié, en seconde partie, d'échanges avec M. KUBRYCK, accompagné de M. GAUTIER 1^{er} Adjoint et M. FLATIN Adjoint au littoral.

Le compte rendu de cette réunion a été publié « en ligne » et a été adressé aux adhérents fin septembre 2018.

2.2. Synthèse chronologique de l'activité

Août 2018

180824 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.

Jacques GUIBLAIS accepte la vice-présidence, Gilles GOBLET et Patrick RAGOT assureront la coprésidence de l'association.

Analyse de l'AG, et détermination des actions à engager suite à l'AG.

Sept. 2018

- 180908 Envoi de la composition du nouveau CA à la mairie.
- 180928 Début des échanges avec M. et Mme LIBAUD au sujet de la stabilisation de la dune devant leur propriété.

Oct. 2018

- 181008 Préparation et dépôt des formalités administratives en préfecture (Danièle MARTINEAU)
- 181011 Envoi du CR de CA aux administrateurs.
- 181023 Consultation des membres du CA, pour envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie du 24/11/2018.
- 181025 Rencontre avec M. FLATIN au sujet des aménagements souhaités, concernant la dune La Horde (G. GOBLET – P. RAGOT).
- 181026 Envoi des préconisations de M. FLATIN à M. et Mme LIBAUD, qui accusent réception, ainsi qu'à Mme COLSON et M. LOPEZ.

Nov. 2018

- 181102 Relance des cotisations auprès des adhérents.
- 181112 Envoi du CR AG du 11 août 2018, et composition du bureau, aux adhérents (René BLANC - Renée FRIN)
- 181116 Réception de l'ordre du jour de la réunion en mairie du 24 novembre et réception du compte-rendu officiel de la réunion en mairie du 23 juin 2018.
- 181124 « Réunion des Parcs » en mairie, et rédaction du résumé. (P. RAGOT – G. GOBLET)
- 181128 Nous découvrons le prototype de notre nouveau site internet, dont l'étude a été décidée lors du dernier CA. Nombreux échanges entre les membres du CA durant 2 mois.

Déc. 2018

- 181205 La préfecture informe Danièle MARTINEAU de la nécessité de mise à jour de nos statuts concernant la coprésidence.
- 181214 Après la première tempête, veille exercée par Danièle MARTINEAU concernant la perte de sable relativement modeste.

181221 Envoi du résumé de la réunion des Parcs du 24/11 aux administrateurs.

Janv. 2019

190122 Préparation collégiale du *Bulletin 2019* (Jacques GUIBLAIS – Danièle MARTINEAU – Dominique RAINETEAU - René BLANC – Gilles GOBLET- P RAGOT).

190124 Envoi du *Bulletin 2019* par mail aux adhérents (René BLANC-Renée FRIN).

Févr. 2019

190204 Echanges avec Mme COLSON et M. LOPEZ n'ayant pas reçu le compte-rendu de réunion avec M. FLATIN. Envoyé par P. RAGOT.

190215 Mise en ligne du *Bulletin 2019*, et mail d'information aux adhérents (Renée FRIN et René BLANC).

190218 Version remaniée de notre nouveau site, et commentaires...

190222 Envoi de la revue de presse de l'hiver aux administrateurs (D. MARTINEAU – G. GOBLET).

190215 Diverses réponses aux demandes d'adhérents (René BLANC).

Mars 2019

190315 Consultation des membres du CA pour envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » prévue en Mairie le 29/06/2019.

190315 Diverses invitations et réservations auprès de la mairie (Mme BOUTRY) en vue de l'AG 2018 (M. MONTALETANG).

190318 Ouest-France annonce la réfection de 300 mètres de défenses devant le Parc du Rocher et La pomme de Pin.

Avril 2019

190403 Information par Danièle MARTINEAU concernant les travaux d'aménagement du Parc d'agrément à l'emplacement de « l'Hôtel Des Pins ».

190409 Réunion avec notre webmaster ATMOS. (G. GOBLET-P. RAGOT)

190418 Envoi du projet d'ODJ de la réunion des Parcs du 29/06/19 à la mairie et aux administrateurs.

Mai 2019

180503 Veille exercée par Danièle MARTINEAU : aménagement du centre de La Grière, aménagement des descentes de plage et pose des tapis, etc. Merci Danièle !

- 190506 Information aux adhérents et mise à jour de notre site (front de mer, et jardin « hôtel des Pins »).
- 190506 Retour de nombreuses adresses mails erronées, mise à jour nécessaire...
- 190516 Nous sommes questionnés au sujet du traitement des moustiques.
Malheureusement nous n'avons pas connaissances des informations concernant ce traitement ... La réponse nous parviendra à la réunion en mairie.
- 190527 Réception de l'ODJ officiel de la réunion des Parcs du 29/06/19 et réception du compte rendu officiel de la réunion en mairie du 24 novembre 2018.

Juin 2019

- 190603 La Réunion de Coordination des Parcs, initialement prévue samedi 29 Juin 2019, est reportée au vendredi 5 juillet 2019 à 9h30 en Mairie.
- 190611 Les services techniques de la commune confirment mettre à notre disposition le matériel nécessaire à notre Assemblée Générale ayant lieu le 10/08/2019.
- 190615 Constat de l'aménagement de la descente 37, de la fin de pose des ganivelles et matériels sur la plage du parc du Rocher.
- 190626 Envoi aux adhérents des documents relatifs au traitement des chenilles (René BLANC sur proposition de Christophe BLANCHARD).

JUIL. 2019

- 190705 Réunion des parcs en mairie et rédaction du résumé. (Danièle MARTINEAU - Gilles GOBLET)
- 190715 Envoi de l'Ordre du Jour du CA par Patrick RAGOT.
- 190718 Diffusion du résumé de la réunion des Parcs aux administrateurs.
- 190719 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.
- 180721 Compte-rendu du CA par Danièle MARTINEAU
- 170730 Envoi du compte-rendu du CA aux administrateurs.

Août. 2019

- 180801 Envoi de l'invitation à l'AG, par mail (René BLANC).
- 180805 Premier contact avec le nouveau site pour les administrateurs.

Préparation matérielle de l'AG par tous les membres du CA.

Pour mémoire : Pas de réception du compte-rendu de la réunion des Parcs en Mairie du 5/07/19.

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2018

Réunions avec les élus municipaux :

LE 25 octobre 2018, rencontre avec M. FLATIN Adjoint en charge du « littoral » (P. RAGOT – G. GOBLET).

Le sujet : La Protection de la dune et son aspect esthétique

Depuis 2014 l'association du Parc du Rocher réclame un aménagement qui concilie esthétique et protection de la dune à l'ouest de la descente 39, dans le prolongement de la défense pieux-paille restée ouverte ou incomplète devant la propriété « La Horde » (DEBAEKER / COSSON / succession POUPARD devenue DEBAEKER / LIBAUD / COLSON-LOPEZ).

Cette protection a été réalisée par la commune en délégation des services de l'état (DDTM).

Depuis, il nous est présenté l'opposition de la DDTM à tous travaux.

Nous précisons que les propriétaires POUPARD / COSSON étaient en procès jusqu'en 2016 au sujet des travaux de construction du mur de la propriété POUPARD.

Les représentants de la Mairie, comme les représentants de l'association du Parc du Rocher, entretenaient des relations difficiles avec la famille POUPARD, (auteur de propos incompréhensibles voir menaçants ou injurieux).

Les deux nouveaux propriétaires auraient découvert, par notre association, ce sujet sensible qui nous concerne depuis le lendemain de la tempête XYNTHIA.

Les nouveaux propriétaires de La Horde accepteraient d'embellir le mur de clôture, mais comme la maison reste en zone rouge, ils n'auraient pas le droit de faire d'aménagement.

M. LIBAUD (anciennement COSSON) voudrait engager des travaux pour empêcher l'effondrement de la dune.

Nous cherchons donc toujours à proposer une solution esthétique et technique de protection acceptable par tous.

M. FLATIN, après discussion, nous apporte des réponses techniques à transmettre aux propriétaires.

Aujourd'hui nous pouvons constater que M. et Mme LIBAUD ont pu faire réaliser les travaux permettant la stabilisation de la dune, devant leur propriété.

Nous n'avons toujours aucune suite favorable à notre demande. Les travaux réalisés en accord avec la mairie restent vulnérables. En cas de baisse du niveau de sable de la plage, la stabilisation pourrait elle-même basculer. Il est donc toujours urgent d'obtenir la clôture de la protection sur l'angle d'attaque dominant, au sud-ouest.

Le 24 novembre 2018, M. Le Maire reçoit les représentants des parcs, accompagné de M. GAUTHIER 1^{er} adjoint, de M. FLATIN adjoint en charge du littoral, et de M. LEJEUNE adjoint à la sécurité.

Sont aussi présents M. DUPUY Directeur des Services Techniques, et Mme BOUTRY assistante de M. le Maire.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET et Patrick RAGOT.

Le 5 juillet 2019, M. Le Maire reçoit les représentants des parcs, accompagné de M. GAUTHIER 1^{er} adjoint à l'urbanisme, de M. FLATIN adjoint en charge du littoral, de M. LEJEUNE adjoint à la sécurité, et de M. BRULON adjoint à la jeunesse et environnement.

Sont aussi présents M. DUPUY Directeur des Services Techniques et Mme BOUTRY assistante de M. le Maire.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Danièle MARTINEAU et Gilles GOBLET.

Ont été abordés principalement les points suivants :

2.3.1. - Défense du littoral et protection des dunes :

- La construction de la digue de la Belle Henriette, sur le Domaine Public Maritime, reste l'objet d'une enquête complémentaire menée par le syndicat mixte du Marais Poitevin dans le cadre de la GEMAPI. Après la réalisation des travaux de la digue sur les communes de l'Aiguillon-sur-Mer, puis de la Faute-sur-Mer, la prochaine phase de travaux est prévue d'ici à 2 ans maximum sur la commune de La Tranche-sur-Mer. Cette réalisation rencontre toujours des difficultés administratives. Pour M. le Maire, il reste quelques années avant la réalisation complète.
- Suite à l'instauration du PPRL (30/11/2015), un diagnostic de vulnérabilité doit être réalisé pour les habitations situées en zone bleue ou rouge du PPRL, afin de déterminer les maisons à risque nécessitant la construction d'une zone de survie. La hauteur de plancher des habitations doit être supérieure à la cote NGF de 5.40 m.
Depuis l'application du PPRL, les propriétaires ont 5 ans pour réaliser les travaux.

Les frais de géomètre peuvent être subventionnés à 40% par le Syndicat Mixte du Marais Poitevin. Les propriétaires des maisons à risque seront prévenus par un cabinet chargé de réaliser le dossier de demande de subvention pour 40 % du montant des travaux, limité à 10% de la valeur vénale de la maison.

- Les épis rocheux sont considérés comme mal orientés pour certains résidents. Il n'y aura aucun changement. L'état refuse d'entreprendre ces travaux très coûteux.
- Les enrochements de protection demandés à Ste-Anne ont été réalisés.
- Au niveau de la Crevasse du Rocher et du Parc du Rocher, la défense « pieux-paille » abîmée, nécessite une remise en état qui devait être réalisée avant le printemps. Un grand flou subsiste concernant les appellations de ces défenses « dures » interdites par la DDTM, ou qualifiées par les résidents de « transparentes et tolérées » ... et sur ce sujet, personne ne

semble partager le même avis. En conclusion, ces aménagements ne dépendent plus de la commune !

Récemment nous avons appris que la réfection programmée des défenses « pieux-paille », du parc du Rocher jusqu'au blockhaus de Ste-Anne, sera réalisée sur 300 mètres au mois de septembre. Une question se pose : le doublement de la protection sur 300 mètres sera-t-il aussi réalisé devant les propriétés privées au-delà de la crevasse du rocher et devant le GCU ?

- Au Parc du Rocher, l'état refuserait toujours que la protection sur quelques mètres de la dune « Cosson-Debaecker » soit achevée. Cela reste difficilement compréhensible...
- Entre le Parc des Naulleaux et le Parc du Rocher, une pose de ganivelles a été réalisée afin de protéger la bonne reprise des végétaux constatée depuis 3 ans.
Ces travaux financés par le GEMAPI, sous l'autorité de la communauté de communes, sont transférés au syndicat mixte du marais poitevin, et délégués à la commune de La Tranche sur Mer ... C'est simple !!!

La commune se trouve ainsi dégagée de la prise en charge du coût des travaux, ainsi que des ganivelles, par le GEMAPI.

- Pour faire simple, le PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) a transféré la compétence du GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) au syndicat mixte du marais poitevin et du bassin du Lay. La taxe GEMAPI est prélevée avec la taxe foncière au niveau national. Son montant dépend d'un taux fixé localement, avec un maximum fixé à 40€.
- Enfin, nous constatons que le niveau de sable sur les plages reste satisfaisant, pour la troisième année, bien qu'une marche jusqu'à 1.40 soit apparue lors de la dernière tempête de juin.

2.3.2. - Descentes de plage :

- La descente 34, parc des Naulleaux, devenue dangereuse a été « re-striée ».
- La base de la descente 37, ouest Parc du Rocher, obtiendrait la pose de ganivelles en protection.
M. Dupuy s'étonne que la descente 37 n'ait pas été réalisée comme convenu, avec un retour de protection.

Cela nous semble moins important cette année car le niveau de sable reste élevé, et le risque d'éboulement plus limité. De plus, nous avons toujours la possibilité de demander un entretien de la descente durant l'été si nécessaire.

- M. DUPUY explique que la date de pose des tapis d'accès à la plage dépend du temps et des marées. Une descente pour chaque parc est opérationnelle dès les vacances de Pâques. Les tapis restent vulnérables aux grandes marées, et doivent permettre la libre circulation des engins d'entretien sur le sable. Ces tapis ne sont pas prévus pour être utilisés pour la descente des annexes. Le coût d'aménagement des 50 accès de plage de la commune est de 70.000€. Il est rappelé que l'année 2018 avait été particulièrement favorable au bon déroulement de ces travaux.

2.3.3. - Urbanisme et voirie :

Urbanisme :

- L'enseigne « SUPER U » a signé un compromis concernant l'achat du Camping de la CORBA, pour l'achat de 10 000 m² immédiatement. Le reste du terrain sera acquis en 2019. Le projet reste à discuter avec la Mairie, dans le cadre d'un réaménagement global de l'entrée de ville.

Voirie :

- Afin de répondre aux difficultés de circulation, l'avenue Maurice Sanson sera aménagée afin de permettre un double sens de circulation durant l'année, et un sens unique durant la saison d'été, privilégiant ainsi les vélos. M. le Maire rappelle l'aménagement récent de l'avenue de Gaulle (avenue devant le stade), ainsi que la mise à disposition de 90 emplacements gratuits et proches du centre-ville.
- Les aménagements de trottoirs, problématiques dans la zone du phare, font l'objet de réflexions, et ne seront réalisés qu'après les prochaines élections municipales. Les pistes cyclables seront privilégiées.
- Nous constatons la réfection de la voirie entre la voie rapide et le centre de la Grière.
- L'avenue des Tulipes a bénéficié de travaux de remise à niveau des affaissements et réfection de la chaussée. La commune avait été mise en cause suite à des inondations de propriétés riveraines. De nouvelles interventions restent nécessaires.

- Les autres demandes d'interventions, sur tampons d'évacuations des eaux pluviales, ont bien été satisfaites.
- M. DUPUY fait remarquer que les signalisations peintes ont bien été réalisées. Il est demandé la rénovation des arrêts au sol, en fin de pistes cyclables.
- M. le Maire rappelle que l'entretien concernant l'éclairage public est délégué au SYDEV, et que les délais de réalisation des travaux sont devenus très longs, jusqu'à 24 mois. L'éclairage du parking de l'avenue des bouchots ne sera pas réalisé immédiatement.
- L'installation de caméras de surveillance à cet endroit ... un jour peut-être ! Pour le moment, une grande partie du centre-ville a été placée sous surveillance vidéo. M. le Maire garde l'objectif d'équiper La Grière et les parcs en profitant de l'installation de la fibre optique. Un plan général est en projet.
- De nouvelles antennes pour téléphone mobile sont ou seront implantées, Bouygues aux « Préveils », Free à Ste-Anne, et bientôt Orange à « SWEETY PARK ».
- Suite aux demandes reçues, nous suggérons l'installation de jeux pour enfants dans le nouvel aménagement de l'ancien Hôtel des Pins. Le Non est catégorique. Ce n'est techniquement pas possible, les contraintes de sécurité sont trop importantes (surface, enclos, qualité du sol, etc.).

2.3.4. -Sécurité

- Afin de prévenir les comportements irresponsables dans la conduite des divers modèles de déplacements, la Sécurité Routière ne sera pas en mesure de réaliser une campagne de prévention. Mais la piste éducative CRS sera encore présente durant l'été. Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h dans de nombreuses zones de la commune.
- M. le Maire rappelle que les signalisations peintes au sol ont bien été renouvelées avant la saison.
La prudence reste une affaire de civisme, et il y a du travail...
- De nouveaux parcs à vélos ont été installés, mais restent globalement encore insuffisants.

- Le parc Clémenceau réclame la mise en sens interdit « sauf riverains » des impasses d'accès à la plage (rue de l'atlantique et rue de l'océan), sur le modèle récent du parc des Naulleaux. Nous marquons notre étonnement face à ces « semi-privatisations ». M. LEJEUNE fait remarquer le côté ambigu et illégal de la mention « sauf riverains ». M. le Maire ne semble pas prendre position.
- M. le Maire demande des précisions d'implantation au sujet de l'arrêt supplémentaire réclamé pour le bus « Millet », au centre de La Grière.
- En 2019, les horaires de surveillance des zones de baignade ont été aménagés en fonction des horaires des marées.
- Les éléments de signalisation autour de la zone de mouillage (2 nouvelles balises), ainsi que sur la descente Ste-Anne (informations pour les plagistes recto-verso) ont été modifiés comme souhaité par les résidents.
- Des incivilités et désordres sont fréquemment constatés aux sorties de « boîtes de nuits ». La commune vient de faire l'acquisition des terrains « SWEETY PARK », et propose aux propriétaires de ces établissements d'acquérir des parcelles afin de réaliser des parkings surveillés à destination de la clientèle des boîtes de nuit. Ces parkings de 150 à 200 voitures pourraient être fermés et placés sous surveillance.
- Le dispositif de maintien de l'ordre de la police municipale reste d'actualité en période estivale, de jour comme de nuit, avec la nuit une priorité pour les sujets les plus graves. au 02.51.30.49.08.
Une attention particulière sera portée à l'éclairage des vélos la nuit.

Les effectifs de gendarmerie seront plus importants en 2019, pour être portés à 48 actifs, élèves et réservistes pour la communauté de brigade. La population peut atteindre 120.000 personnes sur la commune au plus fort de l'été.
- Il est rappelé fermement la dangerosité des feux de plage, en cette période de chaleur et sécheresse. Les vents peuvent facilement propager un incendie. Sur demande, la police municipale intervient immédiatement de 22h à 7h. Ces feux sont aussi la cause de dégradation du matériel public (bancs et ganivelles).

2.3.5. -Autres sujets / Divers :

- Le traitement des moustiques « communs », sous la responsabilité du conseil départemental, reste d'importance pour la commune. Le traitement du moustique « tigre » est placé sous la responsabilité » de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S).
- Le nettoyage d'un terrain privé en friche, entre la porte des Iles et les Acacias, pose problème depuis quelques années. La solution n'a pas encore été trouvée. M. le Maire pose la question de l'avenir de ce terrain.
M. le Maire affirme la nécessité d'obtenir une attestation de risque délivrée par les pompiers, pour intervenir sur les parcelles en friche.
- Le parcours de santé et la plaine de jeux, en l'absence d'agrément, ne seront pas remplacés.
- Un terrain de pétanque a été créé entre l'avenue des Pins et l'avenue des Naulleaux.
Place des Camélias, le terrain de boules, fera l'objet d'un complément de préparation.
- Une partie des espaces verts à Ste-Anne seront replantés en octobre.
- Le problème des déjections canines est une fois de plus évoqué, suite à la demande d'une campagne de sensibilisation. M. le Maire ne prend pas position, et rappelle la pose et l'entretien de matériel chaque année par les services municipaux.
- Il est suggéré d'apporter plus de précision dans le décompte des places restant disponibles sur les parkings payants. Les places « PMR » disponibles ne sont pas utilisables par tous. La correction sera effectuée en modifiant l'écart de places appliqué.
- Notre association pose la question de l'installation d'un bac à marée suite à la suggestion de résidents. Cette question sera étudiée par M. FLATIN à l'automne.

2.3.6. -CCSVL – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

- M. Le Maire confirme sa position que nous connaissons bien au sujet de la communauté de communes. Il précise un rapprochement des SPL (office de tourisme). La Tranche prend des parts aux Sables d'Olonne, et inversement, afin de partager les frais de représentation et promotions, ainsi que pour la participation aux différents salons.

- Aucun traitement d'ensemble des chenilles processionnaires n'a été réalisé depuis deux ans. Depuis le 17 juin, la commune reprend cette compétence, et souhaite modifier le comportement des propriétaires sur les 214 hectares à traiter. Une politique d'incitation est mise en place. Les propriétaires doivent s'inscrire directement sur le site de POLLENIZ avant le 10 septembre. Sur présentation de la facture, ainsi que d'un RIB, certaines interventions seront indemnisées à hauteur de 50% par la commune (voir document mairie). Le matériel permet la projection du traitement sur 40 mètres de profondeur. Le produit utilisé est identique à celui précédemment épandu par hélicoptère.

Les propriétaires sont incités à s'inscrire. Le domaine public sera bien sûr entièrement traité.

- M. le Maire insiste aussi sur la nécessité de destruction des nids de frelons asiatiques. Une procédure est mise en place avec la Mairie. Une indemnité peut être accordée dans certains cas, à vérifier sur le document mis à disposition du public.
- La zone des déchets verts de la déchetterie, devenue obsolète, sera munie d'une dalle en béton. Il s'agit de travaux importants pour la commune, impliquant la nécessité de canalisation et de traitement des « jus ».

2.4. Les principaux objectifs 2018/2019 décidés par le CA du mois d'août 2018

Le suivi des demandes d'aménagement auprès de la mairie.

La surveillance des accès piétons et cyclistes de notre parc.

La poursuite de la surveillance de notre trait de côte, ensablement et recul de la dune.

La poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

La vie et l'animation du Site Internet du Parc du Rocher, afin de toujours protéger et améliorer la diffusion des informations. Lors du dernier CA 2019, les administrateurs présents ont affirmé leur volonté de trouver une solution technique qui puisse permettre un fonctionnement plus simple, accessible, dans le but d'assurer une pérennité aux documents et connaissances cumulées depuis de nombreuses années sur une initiative du Président PILET.

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses et du recul de la dune reste assurée par certains résidents, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association www.parcdurocher-lagriere.fr, a fait l'objet de plus de 16 400 consultations depuis son ouverture. Il reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche.

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

Cet outil facilite des échanges rapides, et ne cesse de prendre de l'importance dans le fonctionnement de notre association. Il s'affirme comme la mémoire de l'histoire du parc du Rocher.

En 2019, un nouveau site reprendra le contenu intégral du premier site, et devrait nous permettre un fonctionnement plus simple. La version Smartphone est déjà très claire...

2.4.3 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

Le bulletin reste le témoin de nos relations avec les autorités locales en dehors de la période estivale.

3 VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Michel MONTALETANG fait voter les deux rapports :

Rapport moral :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

Rapport d'activité :

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

4 RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association.

4.1 Résultats d'exploitation 2018

PRODUITS ENCAISSÉS	1704,00€
<i>Cotisations 2018 des adhérents (142 adhésions)</i>	<i>1704,00€</i>
DÉPENSES	1339,33€
• <i>Pot de la convivialité</i>	<i>630,35€</i>
• <i>Fournitures de bureau</i>	<i>197,04€</i>
• <i>Affranchissement</i>	<i>38,40€</i>
• <i>Site internet (hébergement)</i>	<i>67,72€</i>
• <i>Assurance réunion de l'AG</i>	<i>95,00€</i>
• <i>Dépense exceptionnelle</i>	<i>8,00€</i>
• <i>Urne pour vote</i>	<i>52,82€</i>
• <i>Entretien estival terrain AG</i>	<i>250,00€</i>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	364,67€

Solde comptable année 2018

Compte courant	2955,78€
Compte livret	7043,68€
Total	9999,46€

Il est soumis au vote des adhérents

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: à l'unanimité des présents

4.2 Cotisation 2019

Patrick RAGOT propose ensuite que la cotisation 2019 soit maintenue à 12 euros pour la 9^e année consécutive.

Elle est soumise au vote des adhérents :

Contre	: 0
--------	-----

Abstention : 0
Pour : à l'unanimité des présents

5 Lancement du vote du renouvellement du 1/3 CA

Patrick RAGOT rappelle que le conseil d'administration se compose de 15 membres. Il y a une démission et un administrateur qui ne souhaite pas se représenter.

Les membres sortants qui se présentent à nouveau sont : Francis OGIER, Jacques GUIBLAIS, Patrick RAGOT, Patrick RUAULT. 2 nouveaux candidats se présentent : Claudy VERGNAUD et Arnaud MINVIELLE.

6 Questions à Monsieur le Maire

L'Assemblée accueille Monsieur le Maire, Serge KUBRYCK, accompagné de M. GAUTIER 1^{er} Adjoint et M. FLATIN Adjoint au littoral

Le jeu des questions-réponses commence :

- Une adhérente demande pourquoi il n'y a pas de banc à l'accès 39 de la plage.
- *Monsieur le maire envisage peut-être la pose de bancs pour l'année prochaine. Descente 38, les 2 bancs vont être retirés pour laisser le passage de gros engins pendant les travaux qui vont être faits sur la plage, à partir de fin septembre, et vont durer 2 à 3 mois.*
- Gilles GOBLET demande au maire qu'il précise la nature des travaux qui seront réalisés : *Les poteaux couchés seront supprimés. Certains seront gardés. L'entreprise viendra à la fin du mois pour mettre une double rangée de pieux sur 300 mètres. Il y a 300 000 euros de budget pour ces travaux.*
- Gilles parle de la descente 39 (devant la Horde et anciennement famille Cosson). Il souhaite savoir si les travaux viendront jusque-là. Il faudrait achever la partie qui n'a pas été faite et qui s'arrête nette : *Monsieur le maire n'a pas la carte avec lui. On peut aller la consulter en mairie. La décision n'est pas de son ressort mais de celle des services de l'état. Le financement est assuré par le syndicat mixte. Il ne peut pas leur demander de faire 5 mètres de plus si ce n'est pas prévu.*
- Frédéric Blanchard demande si les campings cars ont le droit de se garer devant les propriétés : *Le stationnement des campings cars ne sont pas interdits sauf s'ils ont sorti leur marche pied ou leurs stabilisateurs. Dans ce cas on peut appeler la police municipale pour verbaliser.* Frédéric demande aussi si la mairie peut mettre des gendarmes couchés devant

chez lui où à l'entrée du lotissement : *C'est très polluant et bruyant, actuellement la demande est plutôt de les enlever. La vitesse est limitée dans les parcs, la police municipale peut sanctionner.*

- Une adhérente de la 1^{ère} avenue se plaint des déjections canines qui ne sont pas ramassées et des vélos qui roulent sur la rue alors qu'il y a une piste cyclable : *C'est de l'incivilité. Les services techniques passent tous les jours à partir de 5h du matin ramasser les saletés. Ils mettent des sacs à disposition des propriétaires de chiens sauf qu'une heure après ils ont disparus. C'est le même problème partout. C'est très difficile de prendre les personnes sur le fait. Pour la piste cyclable : A La Tranche, ce sont des zones partagées piétons cyclistes ; dans ce cas il est aussi permis de rouler sur la route. Chacun doit faire attention. C'est difficile de faire cohabiter 130 000 personnes. En ville la vitesse est de 20km/h, les piétons sont prioritaires et dans les parcs c'est 30km/h. Les gendarmes surveillent surtout la sortie des boîtes de nuit. Depuis le début de l'été, 80 permis de conduire ont déjà été retirés, surtout pour contrôle d'alcoolémie et consommation de stupéfiants.*
- Gilles prend la parole pour rappeler aux adhérents qu'il ne faut pas mettre d'encombrants ou cartons près des poubelles aux sorties des plages. Les employés municipaux ne sont pas équipés pour les récupérer.
- Question sur le téléphone portable qui ne marche pas bien et demande si le réseau d'Orange sera renforcé : *Une antenne sera installée fin septembre par Orange sur le terrain de sweety park. Pour l'instant c'est Bouygues qui a installé une antenne provisoire.*
- Et la fibre optique : *Elle est en cours d'installation, les grandes artères sont faites mais pour les maisons particulières il faut faire sa demande auprès d'Orange.*
- Un adhérent signale qu'il remercie les personnes qui ramassent les déchets sur les plages quand ils les rencontrent : *Il y a 13km de plages, elles sont nettoyées manuellement tous les matins par plusieurs équipes.*
- Informations sur la qualité de l'eau : *L'eau de mer est analysée tous les jours, les résultats sont affichés aux postes de secours. Aucune des plages n'est polluée, grâce aux bassins de rétention, ce qui permet à la commune d'avoir une certification de qualité internationale pour les eaux de baignade y compris pour le plan d'eau.*
- Gilles demande à Monsieur le Maire de parler de la surveillance vidéo : *Le centre-ville de la commune est équipé de caméras vidéo. Les entrées de la ville et les plages seront aussi équipées ainsi qu'à l'avenir les boîtes de nuit.*
- Chenilles processionnaires : *Il faut inciter l'ensemble des propriétaires à faire traiter leurs pins. Des nouveaux tarifs publiés très récemment sont en vigueur ils ont augmenté par rapport au dernier tarif. La commune prend en charge 25€ de 1 à 5 pins et 50€ jusqu'à 50 pins. Il faut s'inscrire sur le site de POLLENIZ avant le 10 septembre. Une expérience va être faite avec l'association des résidents du phare pour un traitement global du quartier de fin octobre à début décembre. La même expérience pourrait être tentée pour notre parc, la commune prendrait environ 25% du coût du traitement et le reste serait à la charge de*

l'association. Toutes les maisons seraient traitées en même temps ce qui permettrait d'éradiquer les chenilles. Il faut sensibiliser tous les adhérents.

- Responsabilité pour les bateaux qui ont été détruits à la tempête Miguel : *Monsieur Flatin précise que les propriétaires de bateaux sont prévenus par mail mais bien sûr il faut communiquer les adresses et bien remplir chaque année les fiches à la capitainerie. Souvent les bouts sont mal attachés, voir en mauvais état. Pour que la sécurité soit efficace il faudrait que les bateaux soient amarrés avec 3 bouts.*
- Michel MONTALETANG demande au maire ce qu'il en est du changement de communauté de commune : *C'est toujours d'actualité mais maintenant il faut attendre que les prochaines élections soient passées. Monsieur le maire annonce qu'il se représente. Il veut continuer ce qu'il a commencé. Ce sera la même équipe avec seulement quelques nouveaux.*
- Monsieur le maire souhaite évoquer les zones rouges et passe la parole à Monsieur GAUTIER. Pour ceux concernés, il faut que les démarches soient faites avant la fin octobre. Dans l'ensemble, le parc du Rocher est en zone blanche. Seulement la frange sur la dune est en zone rouge érosion. 10 maisons sont concernées. Les propriétaires sont invités à venir le 14 août à 9h à la réunion avec le cabinet du syndicat mixte pour voir les travaux obligatoires à exécuter. Normalement, le cabinet a envoyé un courrier mais il semble que personne ne l'ait reçu.
- Michel MONTALETANG demande au maire des renseignements sur la digue de la Belle Henriette. Après un historique rapide, il semblerait qu'on revienne au plan d'origine prévu en 2011, mais le temps de faire les appels d'offre et d'exproprier, le renforcement de la digue ne sera pas fait avant 2021 ou 2022.
- Gilles remercie les élus pour les belles réalisations faites : parc de La Grière, passerelle des Mizottes, avenue de Gaulle réduite de 0,50 m avec une vraie piste cyclable.

7 Résultats du dépouillement des votes

Il y a eu 103 votants. 102 ont été exprimés.

Ont obtenu :	Jacques GUIBLAIS	102
	Arnaud MINVIELLE	101
	Francis OGIER	102
	Patrick RAGOT	102
	Patrick RUAULT	102
	Claudy VERGNAUD	102

Ils sont donc élus administrateurs de l'Association du parc du Rocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Après les remerciements aux participants, chacun est invité à se rapprocher du buffet pour le pot de l'amitié.